

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 19 mai 2023.

L'an deux-mille-vingt-trois, le dix-neuf mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de BOIS D'ENNEBOURG, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance extraordinaire sous la présidence de Monsieur Laurent SOLER, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal.

Etaient présents : Mme Nathalie BEURAIN, M. Stéphane BOUCHER, M. Gilles CABOT, M. Cédric HOUSIER, Mme Sophie LAMME, M. Daniel MÉRAY, M. Pascal POULIQUEN, Mme Bénédicte RENARD, M. Laurent SOLER, M. Gaëtan TREGUIER, M. Nicolas TURPIN.

Excusés : M. Sylvain CORDIER, M. Michel DECHAMPS, Mme Carole MARQUES, M. Rémy TOUTAIN.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.
M. Daniel MÉRAY a été désigné secrétaire de séance.

❖ Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité (article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique) (Délibération n°12/2023).

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur Le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir les travaux de peinture intérieur de la mairie (salle du Conseil, hall d'entrée et secrétariat). Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du mardi 30 mai 2023, un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe (C2) dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 1 mois sur une période de 2 mois suite à un accroissement temporaire d'activité de travaux de préparation et mise en peinture de la salle du Conseil, du secrétariat et du hall d'entrée de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade de d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe (C2) pour effectuer les missions de travaux de préparation et mise en peinture de la salle du Conseil, du secrétariat et du hall d'entrée de la mairie suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35^{ème}, à compter du mardi 30 mai 2023 pour une durée maximale de 1 mois sur une période de 2 mois.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 404 indice majoré 365, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 (personnel non titulaire) du budget primitif 2023.

Pour l'adoption : 11
Contre l'adoption : 0

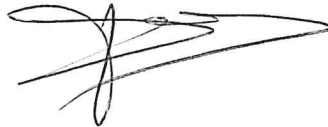
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Aucune autre question supplémentaire n'ayant été posée, la séance est levée à 21h00.

La secrétaire de séance,
Daniel MÉRAY

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Maire,
Laurent SOLER

A handwritten signature in black ink, featuring a large loop on the left and a long horizontal stroke extending to the right.